



**PRÉFET  
DES ALPES-  
DE-HAUTE-  
PROVENCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Préfecture  
Secrétariat général  
Direction de la citoyenneté et de la  
légalité**

## **AVIS AU PUBLIC**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT SUSPENSION DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE  
À LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LA CONSTRUCTION  
D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE SUR LA COMMUNE DE PEYROULES**

Par arrêté préfectoral n° 2020-087-009 du 27 mars 2020, le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence a suspendu l'enquête publique préalable à la demande de permis de construire pour la construction d'une centrale photovoltaïque sur la commune de Peyroules sollicitée par la SARL SolaireParcMP075.

Prévue du 25 février 2020 au 27 mars 2020, l'enquête publique est suspendue à compter du 12 mars 2020 jusqu'à un délai d'un mois à compter de la fin de l'état d'urgence sanitaire déclaré dans les conditions de l'article 4 de la loi du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19.

Cet arrêté est notamment consultable sur le site internet des services de l'État dans les Alpes-de-Haute-Provence : [www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr](http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr)

Un arrêté préfectoral ultérieur fixera les modalités de la réouverture de cette enquête publique.